

LE BILAN DE COMPÉTENCES DE BCF COMPÉTENCE

LE GUIDE D'INFORMATIONS

**réalisez vous enfin
dans un métier fait pour vous !**

**"Cap sur votre avenir
professionnel"**



Personnalités
et profils



Bilan de
compétences



Évolution
professionnelle



Trouver et réussir
son projet



Tests de
potentiel



Trouver son
job idéal

BERNAT CONSEIL ET FORMATION
152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ
SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024
📞 0670603560 - ✉️ direction@bernat-conseil-formation.com

Table des matières

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?.....	3
Ce que dit le Code du Travail.....	3
Pourquoi faire un bilan de compétences ?.....	3
Où faire un bilan de compétences ?	4
Quels sont les objectifs du bilan de compétences ?.....	4
Est-ce une démarche efficace ?	5
Comment est financé le bilan de compétences ?.....	5
Déroulement d'un bilan de compétences.....	6
Qu'attendre du bilan ?.....	8



**Plein vent sur votre carrière ! Trouver enfin
le métier qui vous rendra heureux !**

**Prenez le large pour libérer vos potentiels,
cap sur l'épanouissement professionnel,
Destination liberté et évolution !**

**Embarquer avec nous et soyez guider
pour naviguer vers votre avenir en toute
sérénité.**

**Notre équipe se charge du
gouvernail pour vous assurer la
meilleure trajectoire**

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Réaliser un bilan de compétences revient à évaluer de manière approfondie les compétences personnelles et professionnelles d'une personne, tout en prenant en compte ses soft skills ("compétences douces" c'est à dire les compétences transférables et transversales) et motivations, ainsi que la réalité du marché de l'emploi.

Un bilan de compétences permet de définir un projet professionnel réaliste et adapté et, si besoin, d'identifier le parcours de formation idéal.

Il est donc utile à tout moment dans une carrière :

- Reconversions
- Début de formation
- Évolution
- Mise au point

Ce que dit le Code du Travail

Article L. 900 - 2

Démarche permettant à tous les salariés ou futurs salariés "d'analyser leurs compétences personnelles et professionnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Avant la formation, le bilan de compétences est la 1ère étape de la phase de reconversion. Il permet de prendre un maximum de hauteur et de devenir capable de mettre à jour tous les liens entre son passé, son présent et son avenir professionnel.

C'est une étape incontournable pour ne pas risquer de se tromper pour son avenir professionnel.

BERNAT CONSEIL ET FORMATION

152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ

SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024



0670603560 -



direction@bernat-conseil-formation.com

Où faire un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est obligatoirement réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, qui ne peut organiser en interne le bilan pour ses salariés.

Les prestataires financés sur fonds publics ou fonds mutualisés doivent obligatoirement être certifiés sur la base de critères définis par le décret en conseil d'Etat (Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI.)

Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences ?

Toute personnes active, notamment :

Salarié du secteur privé

Demandeurs d'emploi (la demande doit être faite auprès de pôle emploi, de l'APEC ou de Cap Emploi)

Salarié du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc

Quels sont les objectifs du bilan de compétences ?

Il permet

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- D'utiliser ses atouts comme levier essentiel à l'obtention d'un emploi, à une formation ou à une évolution de carrière.

Un bilan de compétences apporte de l'importance à un parcours, lui donne du sens et de la valeur tout en intégrant la réalité du monde du travail.

C'est une démarche 100% volontaire qui ne fonctionne que si elle est acceptée par le bénéficiaire dans son envie d'accélérer sa progression, ou son intégration professionnelle.

BERNAT CONSEIL ET FORMATION

152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ

SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024



0670603560 -



direction@bernat-conseil-formation.com

Est-ce une démarche efficace ?

D'un point de vue personnel, les bénéficiaires considèrent qu'un bilan de compétences permet de :

- Mieux se connaître
- Reprendre confiance en soi
- Se dynamiser



Comment est financé le bilan de compétences ?

1° - Les bilans de compétences peuvent être financés directement par le bénéficiaire

2° - **Jusqu'à 100% pris en charge par votre CPF à partir de 1800€ TTC.** Les bilans de compétences sont éligibles au CPF (compte personnel de formation) :

Ouvrir son CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr



Lorsque le salarié mobilise son CPF pour un bilan de compétences réalisé HORS TEMPS DE TRAVAIL, l'employeur n'a pas à être informé

Lorsque le salarié mobilise son CPF pour un bilan de compétences réalisé PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL, il doit demander l'accord préalable de l'employeur.

BERNAT CONSEIL ET FORMATION

152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ

SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024



0670603560 -



direction@bernat-conseil-formation.com

3° - Par votre entreprise lorsque le bénéficiaire est salarié. Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise ou d'un congé de reclassement. Dans ce cas le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'AVEC le consentement du salarié.

Dans ce cas, votre bilan de compétences fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire du bilan.

Cette convention précise les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et la période de réalisation, les moyens de réalisation, les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ainsi que le prix et les modalités de règlement du bilan.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en restituant la convention signée.

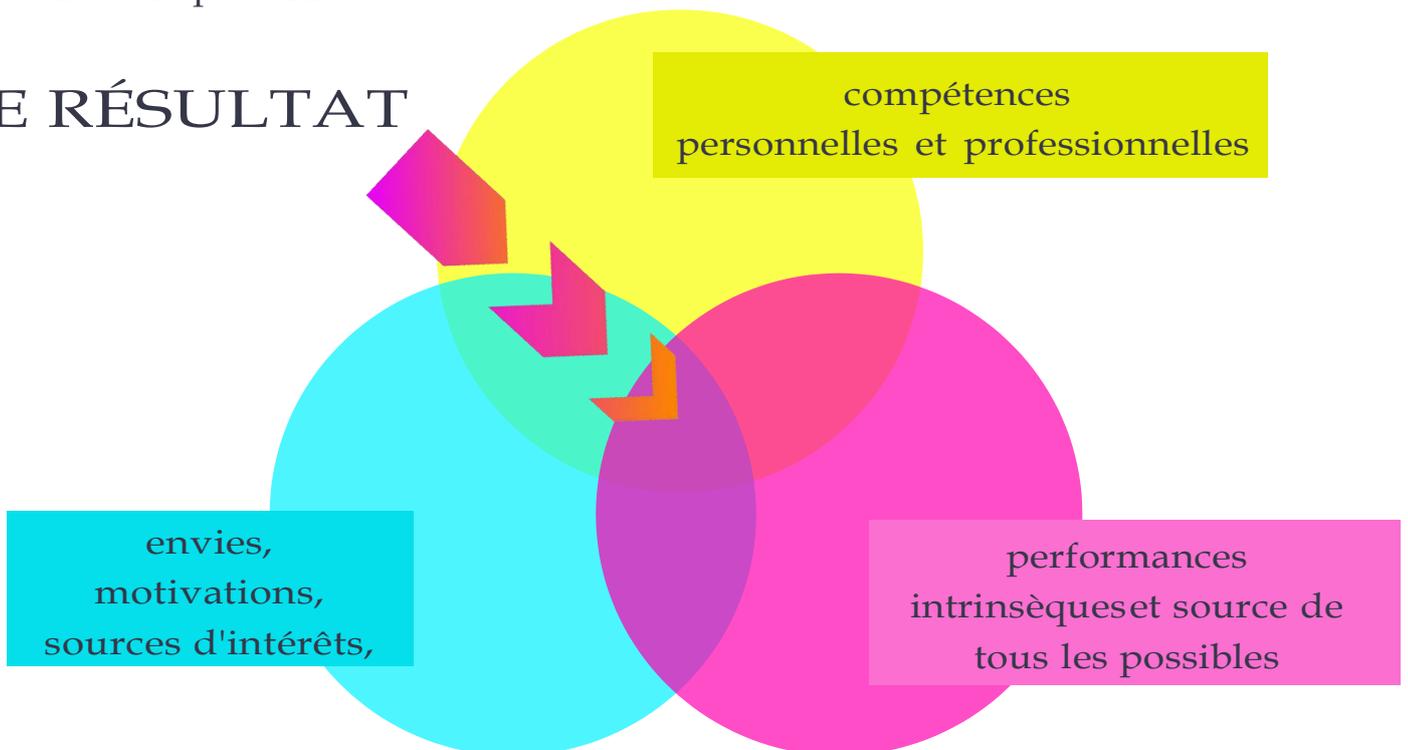
Déroulement d'un bilan de compétences

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures et se répartit sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire.

Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

LE RÉSULTAT



BERNAT CONSEIL ET FORMATION

152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ

SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024



0670603560 -



direction@bernat-conseil-formation.com

Les trois phases du bilan

La phase préliminaire a pour objet de :

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin et définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

La phase d'investigation permet au bénéficiaire de :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

La phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à un tiers, ou seulement avec son accord.



BERNAT CONSEIL ET FORMATION

152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ

SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024



0670603560 -



direction@bernat-conseil-formation.com

Qu'attendre du bilan ?

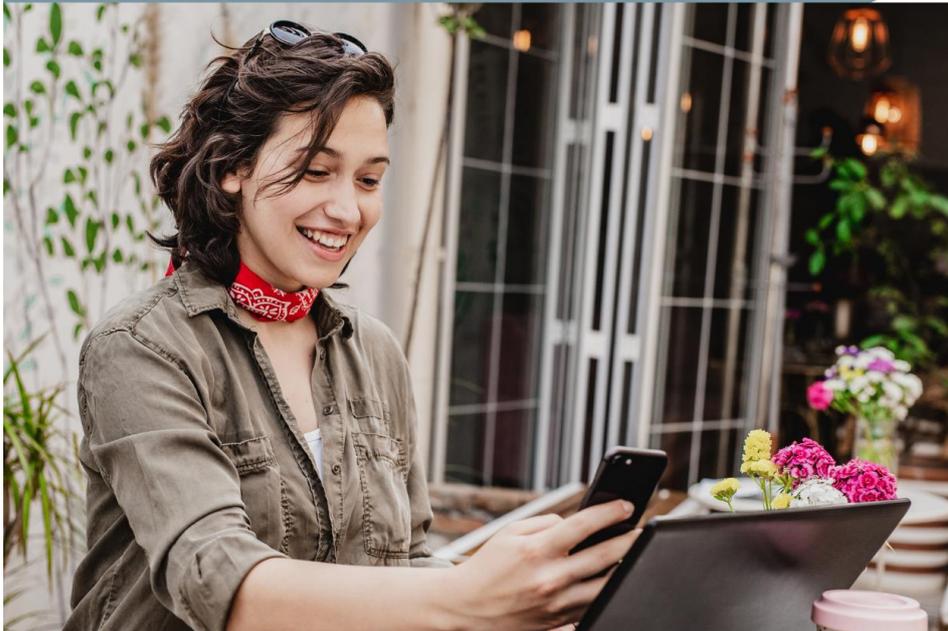
Si chaque bilan est unique, voici toutefois les trois types de résultats recherchés :

- 1° - La définition d'un projet professionnel principal + un projet alternatif.
Autrement dit : définir un plan A et un plan B pour sa carrière.
- 2° - La définition d'un projet VAE (validation des acquis d'expériences), visant à faire certifier ses compétences professionnelles.
- 3° - La définition d'un projet de formation visant à acquérir de nouvelles compétences.

Le Bilan de Compétences 100% en ligne

100% plus proche de vous

la meilleure manière de faire évoluer sa carrière



Votre Bilan de compétences en 4 étapes

Nous faisons le point ensemble : **gratuit & sans engagement**

Nous vérifions la prise en charge à 100% par l'Etat

Vous bénéficiez d'un bilan de compétences en ligne : plusieurs **RDV en visio et tests en ligne, coaching et suivi personnalisé**

Vous envisagez votre avenir avec confiance et assurance !

BERNAT CONSEIL ET FORMATION

152 IMPASSE DE BRIMONT - 47550 BOÉ

SIRET 81755994100023 - NDA72470126447 - V1.2 Mai 2024



0670603560 -



direction@bernat-conseil-formation.com